



Coordonnateur du projet éducatif local : un nouveau métier ? Une légitimité à conquérir

Jean-Michel Longueval, directeur du cabinet Niagara, assure, depuis 2001, la mise en réseau des coordonnateurs de projet éducatif local du département du Rhône. Il a également réalisé pour la DRDJS Rhône-Alpes une analyse comparée de la mise en œuvre des CEL. Il brosse ici le tableau des fonctions de coordonnateur. Outre ses qualités et compétences professionnelles, il lui faut un positionnement transversal qui le légitime, accompagné d'un investissement fort de l'Éducation nationale aux côtés de la Ville.

« Un coordonnateur de plus dans le paysage ! » vont dire les animateurs et travailleurs sociaux de terrain. « Un coordonnateur qui vient marcher sur les plates-bandes de nos agents de développement ! » vont dire les chefs de projet du contrat de ville. « Un chargé de mission contractuel de plus ! » vont dire les fonctionnaires municipaux. « Des coûts supplémentaires au budget que veut nous transférer l'État ! » vont dire les maires. Ils sont pourtant une bonne trentaine dans le Rhône à revendiquer ce titre qui apparaît sur leurs cartes de visite.

« SUPERMAN » ?

Les PEL et leurs coordonnateurs intéressent l'État central parce que l'éducation et les politiques éducatives territoriales sont au cœur d'un débat de société. Bon nombre des rapports rendus au ministère de l'Éducation nationale ou à la Div en début d'année 2002 ont parlé du PEL et des coordonnateurs : le rapport Mouchard-Zay « Pour de grands projets d'éducation dans les GPV », le rapport Baeumler sur l'école citoyenne et les CESC, le rapport d'étape du Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire...

Le groupe de suivi interministériel des CEL a traité, en 2001, du rôle et des missions des coordonnateurs. Il a défini trois profils-types :

- l'animateur et développeur, dans les communes rurales où tout est à inventer au plan intercommunal ;
- le médiateur, dans les grandes villes, qui tire les fils des dispositifs empilés ;
- le chef de projet, dans les villes moyennes où la politique de la ville n'a pas sévi.

Il a également émis des préconisations : une labellisation des coordonnateurs par le Préfet ; leur professionnalisation par un recrutement de niveau II (DESS) ; l'instauration d'un parcours de formation initiale et continue avec le CNFPT ; le développement d'un travail en réseau.

Comme tous les coordonnateurs « transversaux » de projet, Superman sait tout faire : gérer, être garant des valeurs du Projet, l'écrire, contrôler son application, l'évaluer, accompagner les acteurs, assurer la médiation, animer des réunions, conseiller les élus, suivre des conférences, maîtriser les concepts de l'éducation à l'école, au collège, dans les familles... En bref, l'Éna, associé à un DEA de sciences de l'éducation, à un Defa... et à bien d'autres choses, à un salaire moyen de...

DU COORDONNATEUR DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL AU CHEF DE PROJET ?

Dans le Rhône, on ne parle pas de coordonnateur du CEL mais bien du projet éducatif local qui mobilise alors les deux dispositifs que sont le CEL et le CTL. Il existe cependant des projets éducatifs locaux « sans CEL » car dans le Rhône, le choix a été fait, dès 1999, de ne déployer le CEL que dans les villes en contrat de ville. Les petites communes rurales n'y ont donc pas eu accès ; les Caf, avec le CTL ont alors souvent pris le relais pour instaurer cette dynamique du projet éducatif local.

Dans le Rhône, les coordonnateurs des PEL sont plutôt qualifiés. Ils sont pour les deux tiers titulaires de la fonction publique et rattachés à des services de droit commun (éducation, sport, enfance, jeunesse) et un tiers sont contractuels et rattachés à la politique de la ville. Aucun n'est « emploi-jeune ». Dans d'autres départements de la région, on trouve différents statuts : des bénévoles, des enseignants, des responsables associatifs, quelques directeurs de centre social et parfois même des parents ; ces coordonnateurs sont parfois des emplois-jeunes. Enfin, les CEL des petites communes sont souvent coordonnés par des élus.

On rencontre trois types de coordonnateurs du PEL :
– le coordonnateur à temps complet, qui gère les dispositifs CEL et CTL, assure le suivi des actions menées par des acteurs publics ou associatifs et œuvre à faire émerger un projet éducatif partagé ;
– le coordonnateur à temps partiel, déjà en charge d'un service tel le sport, l'enfance, la jeunesse, le contrat de ville, qui cumule les fonctions ;
– le directeur général des services ou son adjoint, qui coordonne l'ensemble des dispositifs transversaux de la Ville, dont le PEL ; à ce titre, il fédère les cadres des services qui suivent les deux contrats CEL et CTL ; dans ce cas la fonction de pilotage du projet est dissociée du suivi administratif des contrats.

Une des dérives est bien de réduire le coordonnateur à un rôle de suivi administratif, financier et de programmation des actions, sans lui permettre d'assurer l'analyse de l'existant, la réflexion partagée avec les acteurs éducatifs, les propositions aux élus.

Bien sûr, avant d'être force de proposition, le coordonnateur doit connaître l'ensemble des actions, des acteurs, des dispositifs. Il doit faire sa place sur le terrain des politiques éducatives locales. Peut-être l'intitulé de « coordonnateur » renvoie-t-il trop à la seule gestion des dispositifs ? Ne faudrait-il pas parler d'un chef de projet éducation, comme on parle d'un chef de projet contrat de ville ou d'un chef de projet PLIE ?

Le PEL intéresse l'État parce qu'il est au cœur d'un débat de société lié à l'éducation partagée, la parentalité, l'échec scolaire, aux problèmes de comportement, de discipline et de violence chez certains jeunes, au vivre ensemble dans les quartiers entre les générations... Tout cela dans un contexte de décentralisation. C'est pour cela que le coordonnateur du PEL doit faire des questions d'éducation sa spécialité, son domaine d'expertise. Il doit se former, se documenter sur ce qui touche à l'école, au collège et à la famille.

L'Inspection académique du Rhône a désigné des référents CEL par ville et par arrondissement pour Lyon (principaux de collèges et inspecteurs de circonscriptions du 1^{er} degré). Certes ces référents sont peu disponibles car ils n'ont pas de temps dégagé pour assurer cette fonction. Mais l'enjeu est de taille car, dans chaque ville, se dessine un binôme composé du coordonnateur du PEL et du référent CEL de l'Éducation nationale. Ensemble, ils peuvent faire avancer le projet éducatif local. En effet, il ne peut y avoir de projet éducatif local sans l'investissement fort de l'Éducation nationale aux côtés de la Ville. Pour cela, coordonnateur du projet et référent CEL de l'Éducation nationale doivent échanger d'égal à égal.

On touche là un point-clé de la réussite d'une démarche de PEL, celui de **la légitimité de la fonction du coordonnateur**. L'animation du projet éducatif ne devrait-elle pas être du ressort d'un directeur ? D'autres diront que le pilotage du projet devrait revenir à l' élu. Quelle que soit la réponse, on aura du mal à déterminer le service ou l' élu de référence, tant la question de l'éducation est transversale. Ce coordonnateur, ce chef de projet éducation que le rapport Mouchard-Zay appelait de ses vœux, doit être qualifié, reconnu, puissant.

En synthèse, plutôt qu'une mission idéale du coordonnateur de PEL, on retiendra plusieurs dimensions, dont l'organisation varie selon les villes et leur taille.

Bien sûr, **il coordonne les dispositifs** CEL (incluant le CLAS) et CTL qui ciblent les 6-16 ans ; il prépare la programmation, suit les actions, les évalue. Il peut également contribuer au volet enfance et jeunesse du contrat de ville, au dispositif VVV, au REAAP.

Il suit les liens entre les établissements scolaires et la Ville sur le plan éducatif ; à ce titre, il peut s'intéresser au projet d'école, au sport, au multimédia, aux événements culturels...

Il se saisit des problématiques qui émergent : il peut lancer la réflexion sur la veille éducative (suivi des décrocheurs scolaires), s'intéresser à la santé des jeunes, aux relations filles-garçons, aux actions d'accompagnement scolaire, aux problèmes de langue des primo-arrivants...

DANS LE RHÔNE, LA MISE EN RÉSEAU DES COORDONNATEURS

Depuis deux ans, le Comité départemental des PEL du Rhône, – plus particulièrement la Préfecture et les deux Caf –, financent une mise en réseau départementale des coordonnateurs des PEL, des référents CEL de l'Éducation nationale et des chefs de projets du contrat de ville (soit en tout 120 personnes).

Cette mise en réseau, animée par le cabinet Niagara, propose des rencontres mensuelles d'échange autour de thèmes comme la veille éducative, les liens entre le PEL et les Rep, les nouvelles formes d'accueil des jeunes...

Les coordonnateurs apprécient cette mise en réseau. Leurs demandes sont de deux ordres : d'une part, réfléchir ensemble sur l'éducation, d'autre part, « voir ce qui se fait ailleurs », prendre des idées dans d'autres villes et être moins seuls.

Il peut **animer** une commission extra-municipale de l'éducation. Il anime et nourrit le comité local du PEL qui doit composer le projet et le décliner en priorités annuelles.

Et bien sûr, il conseille et nourrit les élus concernés.

N'oublions pas, en conclusion, que les PEL visent à promouvoir la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes et participent à la réduction des inégalités d'accès aux savoirs, à la culture et au sport. Les enfants et les jeunes des zones urbaines et rurales en difficulté sont en ce sens prioritaires. Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui conduiront le monde de demain. ■

Jean-Michel LONGUEVAL